



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Esprit**  
**AVIS PUBLIC**



---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que la municipalité de Saint-Esprit a reçu un nouveau programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé pour la demande pour un permis de démolition pour l'immeuble situé au 69, rue Principale (lot 2 540 404).

La demande vise à autoriser la démolition complète du bâtiment principal et toutes autres constructions présentes sur le terrain.

Tous les documents pertinents concernant cette demande de permis de démolition, incluant les plans, peuvent être consultés à l'hôtel de Ville.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la ville, à l'adresse courriel : [dg@saint-esprit.ca](mailto:dg@saint-esprit.ca)

Toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du Comité de démolition, interjeter appel de cette décision devant le conseil.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande de démolition lors de cette séance.

La séance publique du comité de démolition se tiendra le 5 juillet, à l'hôtel de ville à 19h.

**Donné à Saint-Esprit, ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2021.**

**- Original signé -**

**Caroline Aubertin**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**